



## SDIS REGION VENOGÉ

### *CONSEIL INTERCOMMUNAL*

*MADELEINE BROCARD*  
*Secrétaire de l'AR*  
*Ch. de plan 5*  
*1307 Lussery-Villars*  
*079/510.35.15*  
[\*Mado1508@gmail.com\*](mailto:Mado1508@gmail.com)

## Procès-verbal de la séance du 12 juin 2014 à 20h00 Caserne de Penthalaz

Monsieur Michel Devantay, Président, ouvre la séance.

### Ordre du jour

1. Appel
2. Assermentations
3. PV de la séance du 29 octobre 2013
4. Présentation des comptes 2013
- 4.2 Rapport de la commission
- 4.3 Adoption du préavis 05-2014, décharge au CODIR et à la Commission
5. Préavis 04-2014 achat de véhicules
- 5.2 Rapport de la Commission
- 5.3 Adoption du préavis 04-2014
6. Communications du CODIR
7. Divers et propositions individuelles

### **1. Appel**

L'appel laisse apparaître la présence de 18 communes, 9 s'étant excusées.

## **2. Assermentations**

Sont assermentés :

- Mme Colia de Moiry, membre,
- Mme Welham-Ruiters de Ferreyres, membre
- Monsieur Chevalley de Mex, membre
- Monsieur Bernard Eberner de Cossonay, membre du CODIR

## **3. PV**

Le PV du 29 octobre 2013 est accepté avec une abstention.

## **4. Présentation des comptes**

Les nombreux documents ayants été envoyés à chacun, le CODIR ne souhaite pas apporté de supplément à cette présentation.

### **4.2 Rapport de la commission**

Monsieur Yves Jauner, président et rapporteur nous lit leur rapport qui, en conclusion, propose à l'assemblée d'adopter les conclusions du préavis 05-2014 relatif aux comptes 2013 du SDIS Région Venoge, avec un coût à l'habitant de frs. 21,21. Il propose également, selon le préavis 05-2014 de verser frs. 64'097,10 sur le fond de réserve, compte n° 9280 pour véhicules.

**Question** de Monsieur Gruaz : sur le compte : 653.3301 - perte sur débiteur .Est-ce qu'il suffit de contester vivement pour ne pas avoir besoin de payer une facture ?

**Réponse** du boursier : C'était un cas très compliqué dans lequel il a été très difficile de trouver le « propriétaire » du sinistre. Suite à près d'une année de recherches, il a été jugé plus judicieux de passer la facture en perte sur débiteur plutôt que de supporter les frais inhérent aux recherches.

Il n'y a pas d'autre question, il est passé au vote.

### **4.3 Adoption du préavis 05-2014, décharge au CODIR et à la Commission**

Le président met au vote le préavis 05-2014 :  
Le préavis est adopté à l'unanimité.

## **5. Préavis 04-2014 « achat de véhicules »**

Le président passe la parole à la commission chargée de rapporter sur le préavis 04-2014 « achat de véhicules ».

### **5.2 Rapport de la Commission**

Madame Welham-Ruiters, rapporteur de la commission « achat de véhicule » nous lis leur rapport, qui en conclusion propose à l'assemblée d'adopter le préavis 04-2014 portant sur l'achat de 2 véhicules type pick-up, de marque Toyota Hilux, tel que présenté.

Il n'y a pas de question il est passé directement au vote.

### **5.3 Adoption du préavis 04-2014**

Le président met au vote le préavis 04-2014 :  
Le préavis est adopté à l'unanimité.

## **6. Communications du CODIR**

Mme Isabelle Hautier, Présidente du CODIR prend la parole et demande si quelqu'un souhaite la lecture du rapport de gestion qui a été envoyé à chaque communes. La lecture n'est pas demandée. Mme la Présidente informe encore l'assemblée que suite à divers lettres de mécontentement des communes à l'encontre de la suppression du service de parc par les sapeurs-pompiers et après vérification auprès de l'ECA, c'est bien le CODIR et non l'assemblée intercommunale qui prend la décision de supprimer ces dit services.

M Jauner demande que si un préavis a une incidence financière, un membre de la commission de gestion et finance soit invité à participer aux propos.

M. Burnat, Commandant du SDIS prend la parole pour remercier l'assemblée d'avoir accepté les comptes 2013 ainsi que l'achat des 2 nouveaux véhicules.

Il profite également de présenter un certain nombre de pompiers avec lesquels les municipaux seront éventuellement appelés à avoir des contacts.

Il poursuit en évoquant des oppositions que le SDIS a émises à l'encontre de certaine demande de construction. Il explique que ce n'est nullement par plaisir, mais uniquement dans les cas où le SDIS n'a pas été informé au préalable des demandes et n'a ainsi pas pu statuer sur ces dernières comme la loi le demande. Il émet le souhait qu'à l'avenir le SDIS soit informé au préalable des mises à l'enquête communales nécessitant l'avis du Service du Feu.

## **7. Divers et propositions individuelles**

Le président informe l'assemblée qu'il n'y a plus de vice-président suite à la démission du municipal en charge de cette place. Il en sera nommé un lors de la prochaine assemblée, après que les contacts nécessaires aient été pris.

Il n'y a plus de question ni remarque, le Président remercie chacun de sa participation ainsi que la commune de Penthalaz qui nous offre le verre de l'amitié et invite les membres de l'assemblée à le prendre ensemble.

Monsieur le Président clos la séance, il est 21h.

Le Président

La secrétaire

Michel Devantay

Madeleine Brocard